



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes

Procès-Verbal de la Séance du 2 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le 2 décembre à 19h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 26 novembre 2024, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe RAIBAUD Joëlle (arrivée à 19h25) BECK Marjorie JABOULAY Marie DOMINGUES Pépito SPITZ Françoise MAURIN Vincent

Absents : NEVEU Magali ITIER Nadège OSTALRICH Christophe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, Mme Marjorie BECK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire prise par délégation du Conseil Municipal

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (délibération n° DE_2023_01_03 du 25 janvier 2023)

Décision n° DEC_2024_01 du 12 novembre 2024 : Cette décision concerne la signature d'un contrat de bail professionnel pour un cabinet d'ostéopathe, situé 1 Place PAB 30 720 Ribaute les Tavernes avec Mme Coline DELEUIL à compter du 14 novembre 2024 pour une durée de 6 ans.

Décision n° DEC_2024_02 du 26 novembre 2024 : Cette décision concerne la signature d'un contrat de location longue durée d'un véhicule neuf Peugeot PARTNER pour les services techniques pour une durée de 48 mois.

Décision n° DEC_2024_03 du 29 novembre 2024 : Cette décision concerne la signature d'un avenant n°1 au marché de l'aménagement du nouveau complexe sportif. Cet avenant a pour objectif de régulariser le volet technique du projet et de fixer une nouvelle répartition par co-traitant. Ce marché d'un montant initial de 2 481 317.34 € TTC passera, suite aux modifications, à 2 481 306.98 € TTC, soit un montant total de – 10.32 € TTC

Points à l'ordre du jour :

1. Autorisation de signature d'une Convention de Prévoyance avec le CDG 30

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 12 septembre 2024, le Conseil Municipal avait souhaité adhérer à la convention de Participation à la Prévoyance des agents de la commune mise en place par le Centre de Gestion du Gard.

Après avis favorable du CST en date du 21 octobre 2024 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le principe d'adhésion et autorise le Maire à signer la convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025, avec le Centre de Gestion du Gard.

2. Autorisation de signature de la Convention de Garantie d'emprunt avec les Logis Cévenols

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le directeur, des logis Cévenols demande à la Commune de Ribaute les Tavernes de se porter garante du prêt consenti par la Banque des Territoires pour l'opération de construction des logements sociaux « Les vigneronns ». La garantie de la collectivité sera accordée à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 763 859 €, soit la somme en principal de 1 381 929.50 €. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt soit jusqu'au 26/11/2074. Il explique que cette démarche permet aux logis cévenols de bénéficier d'un taux moindre auprès des organismes bancaires et de pouvoir percevoir des subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et **à l'unanimité**, décide d'accorder sa garantie pour le prêt consenti par la Banque des Territoires pour l'opération de construction des logements sociaux « Les vigneronns ».

3. Approbation du règlement du City parc

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement d'utilisation du City parc, qui a pour but de préciser les conditions d'accès, définir les activités qui peuvent y être pratiquées et préciser les règles de sécurité à suivre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le règlement d'utilisation du City parc.

4. Convention avec ENEDIS pour l'implantation de canalisations sur la parcelle AP 442 au lieu-dit Dascanes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'implantation de l'antenne relais par Bouygues à côté du cimetière de Ribaute, il est nécessaire d'implanter une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires sur une longueur totale d'environ 3 mètres et sur une bande de 3 mètres de large. Pour cela, la Commune doit conventionner avec ENEDIS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

5. Subvention psychologue scolaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'Académie de Montpellier qui sollicite une subvention de fonctionnement au bénéfice du RASED de notre secteur. Considérant qu'un psychologue de l'association « psychologie écoles cévennes » intervient dans l'école Marcel Pagnol.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'accorder une subvention de 193 € à l'association « psychologie écoles cévennes » pour l'année scolaire 2024/2025.

6. Assainissement collectif – RPQS 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 octobre 2024 approuvant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (RPQS 2023),

Considérant la nécessité de présenter annuellement les informations relatives au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice précédent

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, prend acte, après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif, exercice 2023, de la Communauté Alès Agglomération présenté par Monsieur le Maire.

7. Assainissement non collectif – RPQS 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 octobre 2024 approuvant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif (RPQS 2023),

Considérant la nécessité de présenter annuellement les informations relatives au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice précédent

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte, après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif, exercice 2023, de la Communauté Alès Agglomération présenté par Monsieur le Maire.

8. Eau potable – RPQS 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 octobre 2024 approuvant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service eau potable (RPQS 2023),

Considérant la nécessité de présenter annuellement les informations relatives au prix et à la qualité du service public d'eau potable de l'exercice précédent

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte, après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, exercice 2023, de la Communauté Alès Agglomération présenté par Monsieur le Maire.

9. Suppression de poste

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de l'avis favorable du Comité Social Technique en date du 21 octobre 2024 sur la suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet, 32h/semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** décide la suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet, 32h/semaine.

10. Création de poste

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de Rédacteur, à temps complet, pour le service administratif à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** décide de créer l'emploi permanent de Rédacteur, à temps complet, pour le service administratif à compter du 1^{er} janvier 2025, de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs et autorise le Maire à recruter un agent par voie statutaire.

11. Signature d'une convention avec l'aménageur « Terres du Soleil »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention entre la Commune et la société Terres du soleil représentée par Jean-Louis GATTO. Cette convention a pour objet de fixer les conditions relatives à la cession à la commune des équipements collectifs suivants définis dans le programme des travaux de la demande d'autorisation d'aménager « Les Capelières » sur la Commune de ribaute les Tavernes, à savoir la voirie interne du lotissement et l'ensemble des réseaux d'alimentation des lots privatifs. Les bassins de rétention et les espaces verts resteront à la charge des colotis de l'ASL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, Considérant la nécessité pour la Commune de reprendre les équipements collectifs du programme des travaux de la demande d'autorisation d'aménager « Les Capelières » sur la Commune de ribaute les Tavernes, autorise le Maire à signer cette convention.

Communications du Maire :

Utilisation des véhicules de service et charte d'utilisation des véhicules de service

Monsieur le Maire indique qu'une commission d'élus a travaillé pour établir le règlement d'utilisation des véhicules de service. Tous les véhicules de la commune vont être équipés d'un système de géolocalisation. Les élus ont établi une charte, une note d'information, ainsi qu'un règlement intérieur d'utilisation des véhicules du service technique à l'attention des agents municipaux. Ces documents devront être soumis à l'approbation du Comité social Technique du Centre de Gestion du Gard avant d'être approuvés par le conseil municipal.

Utilisation des téléphones portables de service

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'un règlement a été établi pour l'utilisation des téléphones portables de service. Ce règlement sera soumis à l'approbation du Comité Social Technique du Centre de Gestion du Gard avant d'être approuvé par le Conseil Municipal.

Fond d'accélération de la transition écologique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat vient d'accorder à la commune une subvention d'un montant de 7 955 € qui représente 80 % du montant des travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'Ecole Marcel Pagnol au titre du Fond d'accélération de la transition écologique.

Vente du terrain du stade des Tavernes à la Société HECTARE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société HECTARE va déposer un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement sur le terrain du stade des Tavernes. Dès que le terrain ne sera plus utilisé et que la Société HECTARE aura obtenu leur Permis d'Aménager, la Commune pourra procéder à la cession de ce terrain.

Journée pédagogique pour les élus dans le cadre du DIF des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le programme de formation dans le cadre du Droit Individuel à la Formation des élus. Il demande aux conseillers municipaux de se positionner sur un thème qu'ils aimeraient aborder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 2 décembre 2024 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2024_12_44	Autorisation signature convention prévoyance avec CDG30	à l'unanimité
DE_2024_12_45	Garantie d'emprunt pour les Logis Cévenols	à l'unanimité
DE_2024_12_46	Approbation règlement utilisation du City parc	à l'unanimité
DE_2024_12_47	Convention avec ENEDIS pour l'implantation de canalisations sur parcelle AP 442 lieu-dit Dascanes	à l'unanimité)
DE_2024_12_48	Subvention psychologue scolaire	à l'unanimité
DE_2024_12_49	Assainissement collectif RPQS 2023	à l'unanimité
DE_2024_12_50	Assainissement non collectif RPQS 2023	à l'unanimité
DE_2024_12_51	Eau Potable RPQS 2023	à l'unanimité
DE_2024_12_52	Suppression de poste	à l'unanimité
DE_2024_12_53	Création de poste	à l'unanimité
DE_2024_12_54	Signature convention avec l'aménageur « Terres du Soleil »	à l'unanimité

Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe RAIBAUD Joëlle (arrivée à 19h25) BECK Marjorie JABOULAY Marie DOMINGUES Pépito SPITZ Françoise MAURIN Vincent

Le Maire, Frédéric ITIER



Le Secrétaire, Marjorie BECK